centre d'information et d'orientation Boulogne
académie Versailles
éducation nationale enseignement supérieur recherche

Calendrier de l'orientation

La 3ème correspond au premier grand choix d'orientation qui se prépare tout au long de l'année pour:

⇨ une poursuite d'études en voie générale et technologique (***2nde générale et technologique)***

⇨ ou une poursuite d'études en voie professionnelle (***2nde professionnelle ou 1ère année de CAP en Lycée professionnel***)

⇨ Ou une entrée en apprentissage (préparation d'un Bac Professionnel ou d'un CAP sous ***statut d'apprenti***)

Comment préparer mon orientation?

Au 1er trimestre: réflexion sur le projet

- ✓ Je m'informe sur les secteurs professionnels et les métiers en allant au CDI du collège ou au CIO, sur internet (ONISEP, les metiers.net, par exemple).
- ✓ Je m'interroge sur mes intérêts personnels (scolaires, extrascolaires, etc.), mes goûts et mes motivations.
- ✓ J'identifie mes points forts et mes points faibles et, je me donne des objectifs pour l'année de 3e.
- ✓ Je fais un premier bilan scolaire pour ajuster éventuellement mes objectifs scolaires pour les trimestres suivants: rencontrer le professeur principal ou les professeurs par matière pour en discuter.

Au 2e trimestre: élaboration des souhaits provisoires

Pour être plus informé sur les choix que je souhaite faire, je peux:

- ✓ Consulter brochures et le site de l'ONISEP
- ✓ Aller aux portes ouvertes des établissements: bac professionnels, CAP et/ou filières technologiques, enseignement d'explorations à capacité contrainte (Création culture design, Arts plastiques, bac technologique hôtellerie etc.)
- ✓ Aller en mini(s)-stage(s) en Lycée professionnel

⚠ Faire attention aux **inscriptions particulières**: *certaines orientations (hôtellerie, bac techniques de la musique et de la danse, Sections internationales, …) nécessitent de se renseigner dès janvier pour connaître les conditions d'admission: PASSPRO, PASSCCD, dossier, tests, entretien… Suivre de près les dates de dépôt de dossier, d'entretien ou d'épreuves particulières d'admission.*

Au 3e trimestre: les demande(s) d'orientation et d'affectation

- ✓ Etablir une stratégie d'orientation (ordre de vœux pour une ou plusieurs spécialités en CAP et Bac pro 3ans)
- ✓ Anticiper la décision d'orientation du conseil de classe avec mon professeur principal
- ✓ Préparer le dossier d'affectation
- ✓ Attendre les résultats de la procédure d'affectation et me rendre dans l'établissement d'accueil pour m'inscrire (avant mon départ en vacances).

Si je suis sans solution, contacter le collège ou le CIO avant mon départ en vacances.

centre d'information et d'orientation Boulogne
académie Versailles
éducation nationale enseignement supérieur recherche

Les procédures

De janvier à Février: Vos souhaits provisoires

Vous indiquez votre (ou vos) demande(s) provisoire(s)sur la fiche de dialogue remise par le collège :

- ✓ 2de générale et technologique ou 2de spécifique (pour les Bac hôtellerie; Bac techniques de la musique et de la danse; et BT)

ou

- ✓ 2de professionnelle (bac pro en 3 ans ou 1re année de CAP)

En mars: les propositions provisoires du conseil de classe

Le conseil de classe formule une proposition provisoire d'orientation.
Cette dernière constitue la base d'un dialogue avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue en vue d'un choix définitif.

D'avril à mai:

1/votre demande d'orientation: Vous faites votre (ou vos) demande(s) d'orientation en complétant la fiche de dialogue.
2/votre demande d'affectation : Vous devrez remplir aussi le dossier de demande d'affectation (établissements souhaités et formations précises demandées).
Important: présenter un dossier pour intégrer une formation n'assure pas automatiquement une place dans un établissement notamment pour la voie professionnelle.

En juin: la décision d'orientation

Le conseil de classe formule une proposition d'orientation, sur la base de votre (ou vos) demande(s) d'orientation.
Si elle est conforme à votre demande, la proposition d'orientation devient alors une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement.
Si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille ;
Si le désaccord persiste après cette entrevue, votre famille peut faire un recours (dans un délai de 3 jours après la décision) auprès d'une commission d'appel 3ème qui arrêtera la décision définitive.
C'est vous et votre famille qui choisissez les enseignements d'exploration et les spécialités de diplômes professionnels. Votre demande sera satisfaite dans la limite des places disponibles, après traitement informatisé par la procédure Affelnet (*AFFectation des Élèves par le NET*).

Fin Juin: votre affectation

Fin juin, vous recevez votre notification d'affectation en lycée.
Dès réception de cette dernière, vous et votre famille devez impérativement procéder à votre inscription. Sinon, la place sera considérée comme vacante et pourra être attribuée à une autre personne.